

Canada, ce qui implique la reconnaissance des deux langues officielles partout au Canada.

A propos de l'aspect économique, le gouvernement fédéral devrait se retirer des juridictions qui ne le concernent pas. D'après la constitution actuelle, il devrait remettre aux provinces les pouvoirs de taxation qui sont les leurs, c'est-à-dire l'impôt direct sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés ou des corporations et les droits successoraux, afin de permettre aux provinces d'assumer leurs responsabilités et de construire une société à leur image.

L'action du gouvernement fédéral dans des domaines appartenant aux provinces est devenue impossible et c'est une cause perpétuelle de conflits.

Le Ralliement créditiste favorise la poursuite de négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, en vue de préparer les documents de base devant servir à l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Le très honorable premier ministre a demandé, ce matin, qu'on lui fasse des suggestions. Nous lui en faisons depuis longtemps et il y en a peu qui sont mises en pratique. Voici ce que suggère à son tour la Chambre de commerce de la province de Québec relativement à nos problèmes constitutionnels:

C'est le fédéralisme qui offre aux Canadiens français les meilleures opportunités d'organiser leur vie économique. Toutefois, la forme de fédéralisme que nous avons connue devra être changée:

a) la constitution du Canada (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) devra être amendée ou refaite afin de définir clairement les responsabilités de chaque palier de gouvernement, de permettre à chacun de prélever les impôts qui vont de pair avec ces responsabilités et de comporter un mécanisme empêchant d'une façon efficace les empiètements de juridiction;

... des divers gouvernements.

b) la politique fiscale du gouvernement fédéral et celle des provinces ne devront être établies qu'après consultation et cette consultation devra revêtir un caractère officiel et permanent;

Lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, le très honorable premier ministre a été la cible de plusieurs attaques parce que le gouvernement fédéral s'était immiscé, à plusieurs reprises, dans les affaires des provinces, par la mise en œuvre de ses divers programmes.

• (3.00 p.m.)

Et je continue la lecture de la déclaration de la Chambre de commerce de la province de Québec.

c) les politiques monétaires et tarifaires du gouvernement fédéral devront être établies en consultation avec les provinces et ces consultations devront également revêtir un caractère officiel et permanent;

Voici aussi ce que la Chambre de commerce de la province de Québec déclare, et je prétends qu'il s'agit d'un levier permettant la réalisation de notre expansion économique, tant au point de vue fédéral qu'au point de vue provincial, eu égard aux responsabilités. Je cite:

d) la Banque du Canada devrait faciliter le financement des provinces et, par ces dernières, celui des municipalités et commissions scolaires.

Et là-dessus, après que les créditistes ont fait connaître leur point de vue pendant plusieurs années, tant à la Chambre des communes qu'ailleurs, la Chambre de commerce en est venue à suggérer une des principales recommandations que les créditistes ont toujours préconisées, soit l'utilisation de la Banque du Canada pour «décongestionner», en matière monétaire, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires ou les divers corps publics. Je continue:

4. Les Canadiens français doivent se convaincre que leur épanouissement dépend fondamentalement de leur dynamisme dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

5. Les anglophones au Canada devront démontrer par des gestes concrets qu'ils acceptent pleinement les Canadiens français comme partenaires et n'opposer aucune entrave à leur accession aux postes de direction, tant dans le secteur public que le secteur privé de l'économie et de l'administration au pays. Il s'agit surtout ici d'une question d'attitude qui se manifeste dans les gestes concrets de tous les jours posés tant au niveau des gouvernements que de l'entreprise et concernant les politiques d'achat, de services professionnels, de promotion, de publicité et autres.

Monsieur l'Orateur, voici ce que pense la Chambre de commerce à propos de nos problèmes constitutionnels, aujourd'hui. Tout le monde a jeté le blâme, et avec raison, sur le gouvernement central, sur le gouvernement fédéral, depuis plusieurs années, à cause de sa centralisation, parce que, de plus en plus, il s'introduit malheureusement trop souvent, sans avoir de consultation, dans les affaires des provinces.

Le blâme n'existe pas toujours à la même place; il existe des torts des deux côtés. On peut blâmer certains gouvernements provinciaux, comme le gouvernement de Québec, qui conclut des accords, pour ensuite crier à l'autonomie. Québec a besoin d'argent, et ce probablement plus que toutes les autres provinces. Il laisse encore cependant le gouvernement fédéral taxer et il voudrait ensuite qu'il lui remette le produit de ces taxes.

Le gouvernement provincial du Québec, les gouvernements des autres provinces ont, depuis le 17 juillet 1947, selon le chapitre 58 des Statuts refondus du Canada, signé des conventions, et je cite:

... conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux: